

## Trichinellose

<p><b>Description et importance</b></p>	<p>La trichinellose est une maladie parasitaire due en France à un petit ver parasite des espèces <i>Trichinella spiralis</i>, <i>Trichinella pseudo-spiralis</i> et <i>Trichinella britovi</i> qui sous sa forme adulte vit quelques semaines dans l'intestin grêle d'un grand nombre de mammifères et dont les larves s'enkystent dans le muscle de ces mêmes mammifères, où elles peuvent alors persister pendant des années. La trichinellose est une maladie qui peut toucher tant des animaux domestiques (essentiellement le porc, les carnivores plus rarement le cheval) que sauvages (notamment le sanglier). Son importance réside dans sa transmission accidentelle à l'homme par l'ingestion de viandes ou de produits transformés à base de viande de porc, de sanglier ou de cheval contaminés, consommés crus ou insuffisamment cuits. C'est donc une zoonose <sup>(1)</sup> majeure d'origine alimentaire.</p>
<p><b>Contexte</b></p>	<p>Zoonose de répartition mondiale, la maladie est présente en France dans la faune sauvage où le réservoir du parasite est constitué principalement par les rongeurs (rat, souris, etc.), les sangliers, les renards et les blaireaux.</p> <p>Elle est en revanche devenue extrêmement rare dans les élevages français de porcs domestiques. Le développement des élevages de porcs plein air risque néanmoins de contribuer à l'émergence de cette maladie en lien avec l'infection de la faune sauvage.</p> <p>En France, l'exposition de l'homme à la maladie est essentiellement due à la consommation de viande contaminée de chevaux importés ou de sangliers chassés.</p>
<p><b>La maladie</b></p>	<p>Les animaux infestés ne présentent de signes cliniques (non spécifiques) que lorsqu'ils sont massivement infestés. Les porcs, les chiens et chats peuvent alors présenter une entérite hémorragique, de l'anorexie, un amaigrissement prononcé et des douleurs musculaires.</p>
<p><b>Surveillance et rôle des LNR</b></p>	<p>Un système de surveillance de la maladie dans l'espèce porcine et chevaline existe en France : à l'abattoir, des prélèvements sont effectués sur les porcs et les chevaux pour recherche du parasite avant commercialisation de la viande. Tout résultat positif ou douteux doit être confirmé par le Laboratoire national de référence (LNR) de l'Afssa au Laboratoire d'études et de recherches en pathologie animale et zoonoses capable de faire un diagnostic différentiel et d'identifier précisément l'espèce de <i>trichinella</i> impliquée.</p>
<p><b>Point d'intérêt général</b></p>	<p>Les élevages de porcs français sont réputés indemnes de la maladie.</p> <p>La prophylaxie de la maladie passe par l'interdiction du nourrissage des porcs et des sangliers avec les déchets ménagers et d'abattoirs, une cuisson ou une congélation suffisante des viandes de gibiers avant consommation, le contrôle des populations de rongeurs dans les élevages porcins et l'information des chasseurs sur les risques de la viande de sangliers peu cuite.</p>

(1) Zoonose : maladie transmissible provoquée par un microbe (virus ou bactérie), un parasite (helminthe, champignon, protozoaire) ou un prion capable d'infecter au moins un animal vertébré (le plus souvent mammifère ou oiseau, quelquefois poisson ou reptile) et l'homme, la transmission s'effectuant de l'animal vers l'homme ou vice-versa.